



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie-de-thehillac@laposte.net

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 5 mai 2017**

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Gérard MACE, Pascal RAVACHE, Jérôme ROBIN, Delphine VALAY

Pouvoirs :

Sabrina GUEHENNEUC donne pouvoir à Jérôme ROBIN

Maud BRIAND donne pouvoir à Patricia GUILLAUME

Absent :

Jean-Noël LEMEE

Gérard MACE est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 2) Indemnités des élus
- 3) Vente d'un terrain communal au lotissement du Port Bily
- 4) Projet d'aménagement d'une aire de jeux
- 5) Schéma de mutualisation communautaire
- 6) Tarifs communaux
- 7) Informations au conseil
 - a. Réflexion autour de la vitesse en agglomération
 - b. Collecte d'amiante dans certaines déchetteries communautaires
 - c. Compétence assainissement non collectif
 - d. La réserve communale civile : réunion d'information
 - e. Commerce le Canotier

Approbation du compte rendu de conseil du 24 mars 2017

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Renouvellement de la ligne de trésorerie

La commune dispose d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole qui arrive à échéance. Pour son renouvellement celui-ci propose les conditions suivantes :

- Montant : 100 000€
- Taux +1,471% (euribor trois mois moyenné)
- Durée : un an renouvelable

- Intérêts payables trimestriellement
- Frais de dossier : 200€
- Commission d'engagement néant

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler la ligne de trésorerie,
- accepte les conditions du Crédit Agricole,
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la ligne de trésorerie.

2- Indemnités des élus

Le Maire informe l'assemblée qu'un nouvel indice brut terminal de la fonction publique est applicable aux indemnités de fonction des élus locaux à compter du 1er janvier 2017 (décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017).

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les indemnités du maire et des adjoints selon l'indice brut en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- 27,6% de l'indice brut 1022 de la fonction publique pour le maire pour un taux maximum de 31%,
- 7,5% de l'indice brut 1022 de la fonction publique pour les adjoints pour un taux maximum de 8,25%.

3- Vente d'un terrain communal au lotissement du Port Bily

Deux terrains communaux sont à vendre au lotissement du Port Bily au prix de 3€/m². La SCI COCADIN s'est porté acquéreur pour l'un des lots cadastré ZB 399 de 836 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre la parcelle ZB 399 de 836 m² à la SCI COCADIN pour un montant de 3€ TTC le m² soit 2 508€,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

4- Projet d'aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain de bosses

Gérard MACE donne le compte-rendu de la réunion du 18 avril dernier des commissions « environnement et cadre de vie » et « information et communication » concernant l'aménagement et la création d'une aire de jeux. Parmi les quatre sites proposés pour l'implantation, le terrain situé à côté de l'école a été retenu par la commission et validé par le conseil municipal. Une enquête a été menée auprès des enfants de l'école et quatre structures sont proposées : un tourniquet, une tour à grimper, un portique nacelle et une structure de type maisonnette-toboggan-mur à grimper.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du conseil départemental et de la communauté de communes.

Après avoir entendu les propositions de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer une aire de jeux composée de quatre structures,
- de lancer une consultation auprès de quatre entreprises,
- de déposer une demande subvention auprès du conseil départemental et de la communauté de communes du Pays de Redon au titre des fonds de concours.

Ces deux espaces seront mis à disposition de tous les enfants de la commune.

5- Schéma de mutualisation communautaire

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont l'obligation de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

L'article L5211-39-1 du CGCT précise que le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Gilles HAUROGNE, membre de la commission mutualisation de la communauté de communes présente au conseil le plan d'action portant sur la période 2017-2020 et comprenant les huit actions suivantes :

Action 1 : la mise en réseau des acteurs

Action 2 : la mise en place d'un outil collaboratif

Action 3 : la mutualisation des remplacements et de l'expertise ressources humaines

Action 4 : la mutualisation des achats

Action 5 : le développement de coopérations techniques – mutualisation des matériels et la recherche d'une meilleure mobilisation des compétences des agents des services techniques

Action 6 : répondre aux besoins d'expertise technique des communes

Action 7 : l'étude et la création d'un service commun « système d'information »

Action 8 : l'étude de la création d'un service commun « affaires juridiques/commande publique »

Il est précisé qu'aucune décision de mutualisation n'est prise à ce stade : les actions proposées dans le schéma vont faire l'objet d'études approfondies sur l'opportunité de mener ces projets de mutualisation, en étroite collaboration avec les 31 communes membres, en respectant le principe du volontariat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- émettent un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes du Pays de Redon.

6- Tarifs communaux 2017

A l'unanimité, le conseil municipal décide des tarifs suivants applicables au 1^{er} juin 2017 :

	Tarifs 2017	
Concessions cimetière		
15 ans		50 €
30 ans		100 €
Columbarium		
15 ans		300 €
30 ans		600 €
Bois communal (le stère)		
le chêne		20 €
mélange tous bois		16 €
le bouleau		12 €
Salle communale Mitaüs	Théhillac	Extérieur
journée (10h-1h)	105€	150€
Supplément cuisine	50€	65€
Vin d'honneur	75€	100€
Vaisselle	15€	25€
Caution	200€	250€
Week-end	200€	250€

-Forfait ménage	75€	75€
-Gérant Canotier journée	80€	
-Personnel communal journée	80€	
Salle de la cantine	Théhillac	Extérieur
Journée	135€	180€
Cuisine	50€	65€
Vaisselle	15€	25€
Vin-d'honneur	75€	100€
Week-end	230€	290€
Caution	200€	300€
- Forfait ménage	75€	75€
- Gérant Canotier journée	110€	
- Personnel communal journée	110€	
Busage (ml)		
Les 6 premiers mètres linéaires		25€ HT
Les mètres suivants		45€ HT

A la majorité, avec une voix contre, le conseil municipal décide la reconduction du forfait de 3€ la matinée pour l'accueil périscolaire du mercredi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le tarif de la garderie périscolaire suivant à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- 0,75€ la demi-heure
- 1,50€ l'heure.

7- Informations au conseil

a. Réflexion sur la sécurité, la vitesse en agglomération et le stationnement sur les trottoirs

Après plusieurs plaintes d'habitants sur différents secteurs de la commune, la commission « voirie-bâtiments » doit se réunir pour étudier des solutions afin de limiter la vitesse en agglomération avec les deux élus référents sécurité routière.

b. Collecte d'amiante

Une collecte d'amiante est organisée du 15 mai 2017 au 3 juin 2017 par la communauté de communes du Pays de Redon dans les déchetteries de Guémené Penfao et Sainte-Marie de Redon. Cette collecte se fait sur rendez-vous au 02.99.72.54.92 exclusivement auprès des particuliers.

c. Compétence assainissement non collectif

Le contrat entre la commune et Véolia, dont le but est de réaliser étudier les études de sol des assainissements, le contrôle de la bonne réalisation des nouveaux assainissements et le contrôle des assainissements existants, arrive à échéance fin août 2017. Plusieurs solutions sont actuellement étudiées : le renouvellement du contrat avec Véolio ou intégrer le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Saint-Jacut Les Pins.

d. Réserve communale de sécurité civile

Une réunion d'information est organisée le vendredi 19 mai 2017 à 20h00 à la salle des Mitaüs : projection d'un court métrage de découverte sur la réserve communale de sécurité, explication sur les objectifs à atteindre, questions diverses. Tous les habitants de la commune sont conviés.

e. Commerce le Canotier

Des rencontres sont programmées le samedi 6 et lundi 8 mai 2017 avec quatre candidats potentiels pour le bar-restaurant. Le lundi 8 mai 2017, lors d'un conseil municipal exceptionnel, les élus choisiront l'un des candidats.

f. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

La majorité des conseils municipaux de la communauté de communes du Pays de Redon (CCPR) ont émis un avis défavorable à l'exercice de la compétence PLUi par la communauté de communes. Par conséquent, cette compétence ne sera pas prise par la CCPR.

g. Enquête INSEE

Une enquête sera réalisée entre mai et juin 2017 sur les ressources et les conditions de vie des habitants par l'INSEE. Certains ménages de la commune seront sollicités, les données recueillies sont strictement confidentielles et ne servent uniquement qu'à l'établissement de statistiques.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.
Prochain conseil municipal le vendredi 16 juin 2017 à 20h00.**

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance exceptionnelle du 8 mai 2017**

Sont présents :

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Gérard MACE, Pascal RAVACHE, Jérôme ROBIN, Delphine VALAY

Absents :

Jean-Noël LEMEE
Sabrina GUEHENNEUC

Le Maire ouvre la séance à 18h00

Ordre du jour

- 1) Choix du candidat à la reprise du bar-restaurant

La commission mise en place dans le cadre de cette reprise a rencontré 3 porteurs de projet parmi les 14 candidatures. Le projet porté par le couple Didier Delatte et Véronique Dugré a été retenu par la majorité de la commission.

Ce choix est proposé aux membres du conseil municipal. Celui-ci, à la majorité avec 8 voix pour et 3 abstentions sélectionne le projet de Monsieur Delatte et Madame Dugré pour la reprise du bar-restaurant le Canotier.

INFORMATIONS DIVERSES

Lotissement du Port Bily

Il reste un lot communal à vendre au prix de 3€/m² d'une superficie de 836 m². Toute personne intéressée pour un projet de construction peut contacter la mairie au 02.99.90.23.79.

Bruits de voisinage

Afin de protéger la tranquillité des habitants, suite à des plaintes déposées en mairie, il est rappelé que conformément à l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 : « ... les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. »

Chiens errants

Plusieurs actions ont été menées contre l'errance des chiens sur notre commune : pose de cage, tournée sur l'ensemble de la commune avec la fourrière. Un chien a été capturé et emmené à la fourrière. Ces différentes actions vont se poursuivre afin que les animaux ne soient plus en divagation sur la voie publique et ne causent plus des dégâts chez les particuliers.

Il est rappelé que chaque propriétaire est responsable de son animal et des dégâts qu'il peut occasionner.

Campagne de piégeage de ragondins

La campagne de destruction des ragondins s'est effectuée du 30 mars au 2 mai 2017 sous le contrôle de FDGDON du Morbihan. Elle a été réalisée par 6 piégeurs de l'ACCA de Théhillac à raison de 16 cages, 105 ragondins ont été capturés durant cette période, 58 autres pris tout au long de l'année, ce qui porte à 163 ragondins pour la campagne 2016/2017

Elections législatives

Les élections se dérouleront les dimanche 11 et 18 juin 2017. Le bureau de vote, salle de la mairie, sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Monument aux morts

La rénovation et l'aménagement de notre monument du souvenir à nos morts pour la France sont terminés. Une esplanade a été réalisée par le personnel communal, une nouvelle plaque a désormais pris place sur le monument. Grâce aux recherches et à l'implication de l'association du Souvenir Français, quatre nouveaux noms complètent désormais la liste de nos morts pour la France. Ce monument est situé dans le cimetière.

Dépôt de Saint-Lienne

Le dépôt de branchage situé à Saint-Lienne se fera désormais uniquement sur rendez-vous le premier samedi de chaque mois de juin à octobre, entre 10h et 12h. Celui-ci sera ouvert sur simple appel à la mairie.